

---

## Compte rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2021

### Approbation procès-verbal réunion antérieure

Après observation d'une faute de frappe au point V Budget-Finances C-feu d'artifice « *les élus rappellent que les animations du 14 juillet font toujours parties...* » et non « *sont* », le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

### Intercommunalité

- **Rapport Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) enfance-jeunesse Bréhémont Pont de Ruan Saché** : Suite à la présentation faite lors du conseil du 29 juin 2021 du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre suite au transfert de compétence « Enfance Jeunesse » des communes de Bréhémont, Pont de Ruan et Saché, M. le Maire rappelle qu'il convient de prendre une délibération municipale. Ainsi, les élus approuvent, à l'unanimité, ce rapport de la CLECT.
- **Rapport assainissement collectif 2020** : M. le Maire explique que le conseil communautaire, lors de sa séance du 8 juillet dernier, a approuvé le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Touraine Vallée de l'Indre. Après lecture, les élus prennent acte de ce rapport.
- **Rapport assainissement non collectif 2020** : M. le Maire explique que le conseil communautaire, lors de sa séance du 8 juillet dernier, a approuvé le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Touraine Vallée de l'Indre. Après lecture, les élus prennent acte de ce rapport.
- **Rapport eau potable 2020** : M. le Maire explique que le conseil communautaire, lors de sa séance du 8 juillet dernier, a approuvé le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Touraine Vallée de l'Indre. M. le Maire rappelle la problématique du pompage sur un seul forage à l'heure actuelle et précise que les travaux d'interconnexion seront actés sur 2022. Après lecture, les élus prennent acte de ce rapport.
- **Conventions de mise à disposition personnel services périscolaires** : M. le Maire informe les élus qu'au vu de l'organisation des services périscolaires (pause méridienne et ALSH), il convient de mettre en place des conventions de mise à disposition de personnel tant de Touraine Vallée de l'Indre vers la commune que l'inverse. En effet, un nouvel agent intercommunal intervient sur la pause méridienne (cantine et surveillance de cour) chaque jour et l'ALSH périscolaire continue d'être assuré en partie par les 2 adjoints techniques, qui ont fonction d'ATSEM, déjà en place.
- **Information Marketplace** : M. le Maire informe les élus que Touraine Vallée de l'Indre s'est inscrite, sur l'impulsion de la Chambre de Commerce et d'Industrie en collaboration avec la Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture, les représentants des commerçants, les intercommunalités et les représentants de l'Etat, dans le processus de déploiement d'une plateforme départementale unique qui permettra aux commerçants, artisans, producteurs de chaque territoire de rayonner sur sa zone de chalandise et au-delà.

Cette plateforme devra être le miroir de l'activité commerciale qui contribue à l'identité du département, son utilisation sera simple et rapide pour le commerçant et le consommateur avec un service de type « click and collect », livraison de proximité... et la constitution d'un panier unique et, de fait, d'un paiement unique. La société Wishibam a été retenue pour déployer cet outil pour un coût global prévisionnel sur 3 ans de 845 k€ ; avec un coût pour Touraine Vallée de l'Indre de 22 293 € répartis sur 3 ans.

### **Affaires scolaires et périscolaires**

- **Point rentrée scolaire** : Xavier GAUTHIER informe les élus que la rentrée s'est bien déroulée le jeudi 2 septembre avec 137 élèves présents. Le nouveau mobilier, notamment en remplacement de celui vieillissant dans l'ancien préfabriqué, est bien arrivé et installé. Les achats prévus dans le cadre de la classe numérique, tablettes et ordinateurs, subventionnés à hauteur de 50 % par l'Etat, sont en cours d'acheminement, seul le tableau numérique a été livré et installé.
- **Service cantine** : Xavier GAUTHIER constate que, dès la rentrée, 110 écoliers fréquentent la restauration scolaire. Ce service nécessite donc bien toujours l'instauration de 2 services et la présence de 6 personnes pour assurer à la fois le service à table et la surveillance de cour. Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, 2 nouveaux agents pour accroissement d'activité ont été recrutés cet été pour une prise de poste à cette rentrée. En effet, un agent fonction ATSEM rejoint l'équipe des 2 ATSEM en place pour permettre un roulement et la présence de 2 ATSEM toute la journée, il est bien entendu que ce 3<sup>ème</sup> poste est temporaire et lié aux effectifs et répartition des classes de cette année. Le 2<sup>ème</sup> agent vient renforcer l'équipe sur la pause méridienne et sur le ménage des locaux communaux, le choix d'un recrutement local facilite ce poste nécessitant des horaires non continus. Ces 2 postes permettront de faire face à l'accroissement d'activités lié à l'augmentation de rationnaires fréquentant la restauration scolaire et aux exigences sanitaires en vigueur. La 6<sup>ème</sup> personne nécessaire est mise à disposition par Touraine Vallée de l'Indre dans le cadre des conventions afférentes évoquées précédemment.
- **Nouvelle organisation garderie périscolaire** : Xavier GAUTHIER explique qu'il y a un seul lieu de garderie périscolaire le matin à savoir côté maternelle et 2 lieux le soir à savoir côté maternelle pour les élèves de maternelle et côté Godinière dans l'ancien bâtiment scolaire (anciennement salle informatique) en lieu et place de la petite salle des « albizzias » utilisée l'année dernière pour les élémentaires. Ce local vient d'être aménagé avec un point d'eau, des toilettes afin de répondre aux exigences d'agrément CAF pour les ALSH et il sera partagé avec l'accueil ados. Magali MORIN doit échanger encore sur ce point avec le directeur de l'accueil ados qui a évoqué le fait d'avoir un local propre à l'accueil ados, ce que la commune ne peut pas proposer. Le souci relève de l'affichage à destination des ados qui ne serait pas adapté aux plus jeunes. Xavier GAUTHIER stipule qu'il y a une petite salle interne à ce local qui pourrait peut-être répondre à cette problématique.
- **Information tarification ALSH** : M. le Maire informe les élus qu'une augmentation de 2% a été votée en conseil communautaire sur l'ALSH tant périscolaire qu'extrascolaire. Même si la compétence périscolaire est intercommunale, la commune garde un œil vigilant sur le service rendu en tenant compte des spécificités locales notamment les horaires de trains qui nécessitent un dépôt des enfants un peu avant l'heure de prise en charge de la garderie. Cette question qui concerne également la commune de Monts est à l'étude au sein de Touraine Vallée de l'Indre. Dans cette attente, le personnel en place est bienveillant et prendra en charge les quelques enfants concernés.

### **Personnel communal**

- **Détachement d'un adjoint technique fonction d'ATSEM** : Xavier GAUTHIER informe les élus qu'un agent ayant fonction d'ATSEM avait demandé une disponibilité en octobre 2020 et qu'après réussite au concours de professeur des écoles, elle a été détachée auprès de l'Education Nationale pour 1 an.

- **Recrutement adjoint technique fonction ATSEM, aide à la restauration scolaire et entretien locaux communaux** : Comme vu précédemment dans le paragraphe « cantine » du point « Services périscolaires », il y a nécessité de recruter un adjoint technique avec fonction d'ATSEM au 1<sup>er</sup> septembre intervenant également sur les ménages à hauteur de 24 h par semaine annualisées. Pour ce faire, une jeune fille intervient depuis le 1<sup>er</sup> septembre via le Relais Emploi de Sainte Maure de Touraine. Après étude auprès de Pôle Emploi, cet agent peut bénéficier d'un contrat aidé de droit privé type Parcours Emploi Compétence Jeunes à compter du 13 septembre 2021. Les élus approuvent la création de ce poste temporaire.
- **Recrutement adjoint technique avec mission d'aide à la restauration scolaire et entretien des bâtiments communaux** : Comme vu précédemment dans le paragraphe « cantine » du point « Services périscolaires », il y a nécessité de recruter un adjoint technique avec avec mission d'aide à la restauration scolaire et entretien des bâtiments communaux au 1<sup>er</sup> septembre intervenant également sur les ménages à hauteur de 28 h par semaine annualisées. Pour ce faire, une jeune fille intervient depuis le 1<sup>er</sup> septembre via le Relais Emploi de Sainte Maure de Touraine. Après étude auprès de Pôle Emploi, cet agent peut bénéficier d'un contrat aidé de droit privé type Parcours Emploi Compétence Jeunes à compter du 13 septembre 2021. Les élus approuvent la création de ce poste temporaire.
- **Tableau des effectifs et délibérations de régularisation de création de postes** : Afin de répondre à ces recrutements temporaires, il convient d'ajuster le tableau des effectifs de la commune notamment en créant un poste non permanent en contrat aidé supplémentaire à hauteur de 35 h pour les missions d'ATSEM et ménage, ce poste prévu initialement à 24 h pouvant évoluer ; l'autre poste de contrat aidé étant, quant à lui, déjà répertorié à hauteur de 35 h dans le tableau des effectifs existant. Aux fins de régularisation administrative, il convient de prendre une délibération pour création d'un poste non permanent pour accroissement d'activité pour l'adjoint technique dédié aux espaces verts recruté en mai dernier et une délibération pour création d'un poste saisonnier en espaces verts pour l'adjoint embauché en renfort en juillet dernier.

### **Travaux communaux**

- **Bâtiment scolaire et inauguration** : Nombre d'élus communaux ont visité ce nouveau bâtiment avant cette séance et M. le Maire spécifie que les écoliers et leurs enseignants ont bien pris possession des lieux. Une inauguration sera organisée le samedi 25 septembre prochain.
- **Projet aménagement cour de l'école côté Godinière** : Sylvain PLUMÉ informe que cet aménagement est bien avancé, que les espaces végétalisés font encore l'objet de réflexion avec François RISETTI et que le billodrome financé par l'APE est en cours de réalisation. M. le Maire propose d'associer les élèves sur certains aménagements à définir et notamment l'apport d'ombre (arbre, voilage...). Suite à l'interrogation de Xavier GAUTHIER, Sylvain PLUMÉ précise qu'un abri-vélo est prévu et budgétisé.

### **Syndicat Intercommunal d'Énergies de l'Indre et Loire (SIEIL) :**

- **Groupement d'achat d'énergie** : M. le Maire rappelle que la commune est adhérente au SIEIL, ce dernier propose aux collectivités de rejoindre leur groupement d'achat « Pôle Energie Centre » en vue de leur permettre d'organiser la fourniture notamment en électricité de leurs sites et de leurs équipements et d'accéder aux offres les plus pertinentes des fournisseurs d'énergie. La commune a déjà adhéré, par le passé, à cette proposition et M. le Maire propose de réitérer cette adhésion. Après lecture de la délibération afférente, les élus acceptent à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commandes « Pôle énergie centre » qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Urbanisme**

- **Réforme exonération de taxe foncière propriété bâtie sur les nouvelles constructions :**

M. le Maire précise que désormais, en matière de fiscalité liée à l'urbanisme, seule, la taxe foncière est perçue, la taxe d'habitation ne l'étant plus.

L'Etat a compensé, à l'euro près, cette baisse de contribution financière et M. le Maire rappelle que, lors de la séance du 9 avril dernier, le conseil municipal a voté le taux communal 2021 sur le foncier bâti qui englobe désormais la part départementale. Il précise le principe jusque-là de rigueur d'exonération des nouvelles constructions de la taxe foncière bâti sur les 2 premières années, ce qui induit donc que sur les 2 premières années, les propriétaires de constructions nouvelles ne paient ni taxe d'habitation ni taxe foncière. Ce principe peut paraître injuste vis-à-vis des autres contribuables. Ainsi, une réforme sur l'exonération de cette taxe foncière sur les propriétés bâties est lancée offrant la possibilité aux collectivités de limiter ladite exonération avec un abattement de taxe entre 40 et 90 %. Sur proposition de M. le Maire et après présentation d'un tableau explicatif, les élus décident à l'unanimité de voter un abattement d'exonération à hauteur de 40 %.

- **Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) :** M. le Maire explique le principe de la mise à disposition des terrains agricoles au profit d'agriculteurs par le biais de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural. La convention, en cours, qui concerne les parcelles cadastrées ZB n° 109 pour partie sise à la Fenaillère, ZB n° 45 sise à la Fenaillère, ZM n° 21 sise à la Saulaye, ZM n°22 sise à la Saulaye et ZR n°5 sise au Buisson Bertin, arrive à échéance au 31 octobre prochain. Les élus, à l'unanimité, acceptent de renouveler cette convention.

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :** Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas préempter :

- sur le terrain et bâti sis 26 rue Dame Milon parcelles A330 et A332 pour partie,
- sur le terrain et bâti 8 rue Dame Milon,
- sur le terrain et bâti du 7 chemin de la Gentillierie,

En aparté, M. le Maire informe que des gens du voyage se sont installés sur un terrain privé de la commune sans souci majeur, des bennes à ordures ménagères ont été mises à leur disposition. Magali MORIN, qui fait partie d'un groupe de travail sur le sujet au sein de Touraine Vallée de l'Indre, explique qu'une réflexion est engagée au sein de l'intercommunalité.

### **Dates à retenir**

- Forum des associations **Samedi 4 septembre de 9h00 à 12h00** – place du marché (rendez-vous à 8h00 pour installation/pass sanitaire obligatoire)
- Réunion de proximité La Genêtelle-Les 3 Chênes **Samedi 11 septembre à 11h00** – rendez-vous à l'abri bus
- Inauguration du nouveau bâtiment scolaire **Samedi 25 septembre à 11h00** – sur place
- Commémoration du 11 novembre **Jeudi 11 novembre** – heure et lieu à définir
- Banquet communal **Jeudi 11 novembre à 12h30** – salle « Les albizzias »
- Commission communication **Mardi 16 novembre à 18h00** – mairie
- Prochains CM **Vendredi 15 octobre à 20h00** – salle « Les albizzias »  
**– 26 novembre**
- 20 ans biblio **Samedi 11 décembre** – programme à venir

Le secrétaire de séance